

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUATORZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'ACLAM,
TENUE EN BI-MODAL (PRÉSENTIEL ET VISIOCONFÉRENCE)**

LE 19 OCTOBRE 2023, À 10 H 00

PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

STATUT	PRÉNOM ET NOM	CATÉGORIE DE MEMBRES
MV	Lise Arsenault	Membre partenaire
MV	Christine Baron	Membre partenaire
MV	Samuel Boisvert	Membre partenaire
MV	Dominic Brisson	Membre partenaire
MV	Audrey Coutu	Membre partenaire
MV	Manon Deschênes	Membre individu
MV	Daniel Gélinau	Membre partenaire
MV	Maude Gingras	Membre partenaire
MV	Sylvie La Salle	Membre individu
MV	Marco Lavoie	Membre individu
MV	Lyne Massicotte	Membre partenaire
MV	Vincent Mercier	Membre individu
MV	Émilien Nadeau	Membre partenaire
MV	Mélodie Roux	Membre individu
MV	Élodie Roy	Membre école
MV	Isabelle Sirois	Membre partenaire
MV	Sarha-Michel Thériault	Membre école
MV	Frédéric Therrien	Membre individu
MV	Sébastien Tremblay	Membre école
MV	Pierre Vigeant	Membre individu
OB	Catherine Dextras	Membre partenaire
OB	Antoine Lacasse	ACLAM
OB	Alexandre Laramée-Zouéki	ACLAM
OB	Carole Mailloux	Membre partenaire
OB	Hélène Martin	ACLAM
OB	Lindsay Moore	ACLAM
OB	Gabriel Raymond	ACLAM
OB	Gabrielle Thériault	ACLAM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Pierre Vigeant, président, souhaite la bienvenue à tous les membres. Il fait également la constatation de l'atteinte du quorum.

Article 15 : QUORUM

Le quorum aux assemblées des membres est constitué des membres présents.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation respecte le délai de 30 jours prévu aux règlements généraux d'ACLAM.

3. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRETARIAT D'ASSEMBLÉE

Il est demandé de nommer une personne à la présidence et au secrétariat pour l'assemblée.

Après quoi, il est :

Proposé par : Sarha-Michel Thériault

Appuyé par : Élodie Roy

RAGA 23.10.19.01

« que Pierre Vigeant et Gabrielle Thériault agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée. »

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait une lecture de l'ordre du jour. Deux points sont ajoutés aux affaires nouvelles : prix de reconnaissance et plateforme de dons.

Après quoi, il est :

Proposé par : Dominic Brisson

Appuyé par : Audrey Coutu

RAGA 23.10.19.02

« que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES TENUE LE 27 OCTOBRE 2022

Pierre Vigeant informe les membres que le procès-verbal a été déposé par courriel. Aucun suivi n'est demandé. Considérant que l'ensemble des membres ont reçu, à l'avance, le procès-verbal de la dernière assemblée, Pierre Vigeant ne procède pas à la lecture de celui-ci.

Après quoi, il est :

Proposé par : Dominic Brisson

Appuyé par : Émilien Nadeau

RAGA 23.10.19.03

« que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ayant eu lieu le 27 octobre 2022 soit adopté tel que présenté. »

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE TENUE LE 13 AVRIL 2023

Pierre Vigeant informe les membres que le procès-verbal a été déposé par courriel. Aucun suivi n'est demandé. Considérant que l'ensemble des membres ont reçu, à l'avance, le procès-verbal de la dernière assemblée, Pierre Vigeant ne procède pas à la lecture de celui-ci.

Après quoi, il est :

Proposé par : Vincent Mercier

Appuyé par : Marco Lavoie

RAGA 23.10.19.04

« que le procès-verbal soit adopté tel que présenté. »

ADOPTÉE

7. MOT DU PRÉSIDENT

Pierre Vigeant fait la lecture du « Mot du président » qui se retrouve dans le Rapport annuel 2022-2023 d'ACLAM. Il profite également de ce moment pour souligner l'implication remarquable de M. Émilien Nadeau qui quitte le conseil d'administration après 20 ans d'engagement.

8. AFFAIRES FINANCIÈRES

8.1 États financiers audités

Hélène Martin, directrice générale, procède à la lecture et à l'explication des états financiers tels que présentés par la firme comptable Dessureault. Les états financiers ont été adoptés par le conseil d'administration le 14 septembre 2023.

8.2 Firme pour l'audit financier

Hélène Martin explique avoir procédé à des demandes de soumissions pour identifier notre auditeur indépendant pour l'année 2023-2024. Trois soumissions ont été reçues. En raison du coût et de la bonne relation déjà établie, la direction générale suggère de demeurer avec la firme Dessureault.

Après quoi, il est :

Proposé par : Sarha-Michel Thériault
Appuyé par : Samuel Boisvert

RAGA 23.10.19.05

« que la firme Dessureault réalise l'audit d'ACLAM pour l'année financière allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. »

ADOPTÉE

9. RAPPORT DES ACTIVITÉS

Hélène Martin présente le rapport annuel pour les activités ayant eu lieu en 2022-2023.

10. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hélène Martin informe les membres qu'un comité de sélection formé de Tania Genzardi et Pierre Vigeant a étudié les candidatures reçues pour les différents postes disponibles sur le conseil d'administration. Le comité recommande la nomination de : Sylvie LaSalle, Vincent Mercier, Mélodie Roux, Élodie Roy et Isabelle Sirois.

Après quoi, il est :

Proposé par : Audrey Coutu
Appuyé par : Sarha-Michel Thériault

RAGA 23.10.19.06

« que les personnes suivantes soient nommées sur le conseil d'administration d'ACLAM : Sylvie LaSalle, Vincent Mercier, Mélodie Roux, Élodie Roy et Isabelle Sirois. »

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

Deux sujets sont amenés en affaires nouvelles.

11.1 Prix reconnaissance

Nous annonçons aujourd'hui la création du prix « Émilien Nadeau » afin de souligner l'implication soutenue d'acteurs du milieu scolaire pour le développement culturel dans les écoles. Les détails et critères du prix de reconnaissance, ainsi que le premier appel de mise en candidatures seront lancés au printemps 2024. Le premier prix sera remis dans le cadre du colloque 2024.

11.2 Plateforme de don

Nous annonçons aujourd'hui la mise en ligne de notre premier formulaire de don à titre d'organisme de bienfaisance. Les individus et entreprises qui croient et soutiennent la mission d'ACLAM peuvent maintenant soutenir notre organisation via des dons ponctuels ou mensuels. Le fait d'être un organisme de bienfaisance nous permet de remettre des reçus d'impôts pour les dons effectués.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, il est :

Proposé par : Marco Lavoie

RAGA 23.10.19.07

« que la réunion soit levée. »

ADOPTÉE

Pierre Vigeant
Président

Gabrielle Thériault
Secrétaire d'assemblée